



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 52287

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation alarmante du groupe Thomson, et en particulier celle des sites de Rennes-Cesson, en Ille-et-Vilaine. Thomson, longtemps l'un des fleurons de l'industrie électrique, électronique et de communication de notre pays traverse une passe très délicate. En cinq ans, son chiffre d'affaires a été divisé par deux et le nombre de ses salariés par trois. Aujourd'hui le groupe de technologies doit renégocier les échéances de sa dette et veut vendre une partie de ses actifs, dont Grass valley (matériel de télévision et cinéma professionnel) en Ille-et-Vilaine. Le démantèlement du groupe, conséquence de choix stratégiques contestables, illustre un désastre industriel qu'il a malheureusement déjà eu l'occasion de dénoncer, les renoncements et les délocalisations ayant déjà touché son département. Actuellement les dirigeants de Thomson tentent un nouveau plan de sauvetage avec les mêmes méthodes et les mêmes risques de destruction d'emplois, de savoir-faire et d'abandon de produits de haute technologie. Sont directement menacés à Rennes, les 550 emplois de Thomson-Grass valley (création, traitement et transmission des images analogiques et numériques), mais il faut également s'inquiéter pour l'avenir de 550 autres emplois d'une seconde entité : Thomson R et D (recherche et développement des décodeurs numériques). Si les personnels de Grass valley attendent de connaître le nom du groupe ou du financier (vraisemblablement étranger) qui va acquérir leur usine, les seconds savent que la pérennité de leur entité recherche est compromise. Ce site rennais risque de ne plus être appelé à fournir les fruits de ses travaux et innovations à l'activité de développement voisine. À terme, son sort est lui aussi en balance. Il s'interroge sur l'apparente passivité du Gouvernement, prêt à compromettre ces entités stratégiques, à commencer par le sacrifice de Grass valley, maillon essentiel de la « chaîne de l'image » (de la caméra aux émetteurs audiovisuels, en passant par les cars de reportage), et « vitrine » du savoir-faire de Thomson. Les personnels de Grass valley « l'usine à vendre » à Rennes-Cesson - et il y en a également d'autres à Brest ou à Angers - sont dans l'expectative et subissent déjà le chômage partiel. Tous les « Thomson » ont le sentiment de ne pas être consultés et ne disposent pas d'information du groupe. Inquiets, ces personnels s'interrogent sur une opération de « monopoly », tout en redoutant que les éventuelles cessions ne suffisent même pas à régler les problèmes de financement. Ils s'interrogent également sur un démantèlement inconcevable et irréaliste qui ne correspond pas non plus à une stratégie industrielle et d'avenir. Le secteur de la recherche et celui du développement sont compromis, la synergie, développée en particulier à Rennes, n'a plus cours, la solidarité technique et les échanges entre les différentes filiales, force de Thomson, pourrait disparaître et entraîner le groupe entier à sa perte. La valeur boursière et la confiance sont au plus bas. Directement ou indirectement, l'État est toujours « actionnaire » de Thomson. Il lui demande donc de tout mettre en oeuvre pour préserver l'emploi et les compétences de ces salariés qui ont montré leur capacité à transmettre un savoir faire depuis des décennies dans des domaines de haute qualité technologique. Qu'en est-il d'une éventuelle recapitalisation *via* le FSI ? Pour éviter un désastre boursier ou un désastre industriel, il lui demande si le groupe Thomson et les pouvoirs publics vont sacrifier les hommes et des produits de haute technologie, y compris les brevets.

Texte de la réponse

Le Gouvernement suit avec une attention toute particulière l'évolution du groupe Technicolor (ex-Thomson) en raison de son importance technologique, industrielle et humaine dans le domaine des technologies de l'image. Sa stratégie de recentrage sur les marchés des produits et services vidéo pour les créateurs et diffuseurs de contenus multimédias n'a pas permis d'éviter une très forte dégradation des résultats et de la structure financière de l'entreprise. Devant l'urgence et la gravité de la situation, la nouvelle équipe dirigeante a mis en place un plan d'action comprenant, en premier lieu, l'ouverture de négociations avec ses créanciers afin d'éviter la mise en cessation de paiement du groupe. L'entreprise a donc soumis à l'approbation des créanciers une proposition de restructuration prévoyant une réduction importante de la dette du groupe par conversion de dette en capital et la possibilité pour les actionnaires existants de participer à la recapitalisation de la société. Le processus, rendu complexe par le nombre élevé de créanciers, a nécessité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde de l'entreprise à compter du 30 novembre 2009. Ce plan de restructuration de la dette a été validé par l'ensemble des comités de créanciers les 21 et 22 décembre 2009, ainsi que par les actionnaires du groupe le 27 janvier 2010. Ce plan devrait permettre de préserver les intérêts et l'avenir de la société : selon ses termes, la dette brute sera réduite de près de moitié, à 1,55 MdEUR. Il comprend aussi une augmentation de capital d'environ 348 MEUR. En outre, Technicolor procédera à deux émissions d'obligations (opération en cours) souscrites par les créanciers seniors, l'une d'environ 641 MEUR et l'autre d'un montant maximum de 300 MEUR. La justice a approuvé ce plan et mis fin à la procédure de sauvegarde le 17 février dernier. Afin de symboliser son nouveau départ, la société a décidé d'adopter le nom de Technicolor, de renouveler largement son conseil d'administration et de séparer les fonctions de président et de directeur général. En second lieu, Technicolor a mis en place un plan d'économie et a annoncé la mise en vente de Grass Valley et de certaines activités non stratégiques dans le domaine de la publicité. En effet, le groupe a décidé de se recentrer sur les services relatifs aux créateurs de contenus, sur les passerelles domestiques et les décodeurs, ainsi que sur la valorisation des licences, via un maintien de son effort de recherche (notamment dans la compression vidéo et l'indexation-recherche des images). Technicolor réaffirme sa volonté de rester un acteur mondial dans le domaine de l'image numérique en s'appuyant notamment sur ses activités de recherche et développement (R&D) à l'intérieur desquelles le centre de Rennes voit son rôle conforté. Ce centre devrait donc continuer voire amplifier ses activités de R&D, notamment au sein du pôle breton Images & Réseaux dont il constitue l'un des acteurs moteurs. S'agissant de la vente de Grass Valley, qui avait pris du retard, il a été décidé de séparer l'ensemble en trois entités (« broadcast », « têtes de réseaux » et « transmissions ») afin de faciliter les cessions ; en outre, un plan social a été annoncé en raison de la chute brutale du marché. Malheureusement, ce plan affecte les sites français de Rennes, Brest et Conflans. Une étape significative a été franchie en juillet dernier : Technicolor a, en effet, reçu de la part de Francisco Partners une offre ferme détaillée pour l'acquisition des activités « broadcast » de Grass Valley. Ces activités concernent peu la France (environ 100 personnes à Conflans) mais représentent 72 % du chiffre d'affaires de Grass Valley et 59 % de sa perte opérationnelle. Cette cession, qui sera finalisée d'ici la fin de l'année, permettra donc de mettre un terme à la principale source de pertes du groupe tout en adossant l'entité à un investisseur reconnu dans les activités technologiques. D'ici la fin de l'année, des progrès sont attendus sur la cession des deux autres activités. Au cours des prochains mois, le Gouvernement continuera donc à suivre avec une attention toute particulière l'évolution de ces entités issues de Grass Valley afin de s'assurer que leurs intérêts humains et industriels soient préservés au mieux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52287

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5746

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11685